

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022



Publié le **19 OCT. 2022**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 11 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_094

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PROJETS D'ACTIONS
PÉDAGOGIQUES DES
ÉCOLES PUBLIQUES -
ANNÉE SCOLAIRE
2022/2023

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPI, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme BLACHERE), M. MANINI (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme BILLA (par proc. à Mme WEBANCK), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. CIAPPARA)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU, Mme GEHIN



PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **19 OCT. 2022**

Identifiant de l'Acte :

069:916900340-20221017-D2022_094-AE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Au travers de nombreuses actions portées tant sur les temps scolaires que périscolaires, la Ville de Caluire et Cuire intervient auprès des enfants caluirards pour les accompagner dans leur parcours citoyen : les classes transplantées, la Médiathèque Bernard Pivot, ou encore l'intervention d'associations caluirardes sur les temps

périscolaires, sont autant d'occasions d'ouvrir les enfants aux thématiques de l'engagement citoyen et du vivre ensemble.

En outre, les enseignants des écoles primaires publiques élaborent chaque année des projets d'actions pédagogiques qui se déploient tout au long de l'année scolaire.

Pour cette année scolaire 2022-2023, la Ville a souhaité prioriser les projets s'inscrivant dans les thématiques du développement durable, du climat scolaire, de la pratique du sport et du soutien aux apprentissages.

Ces projets, validés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, sont soutenus par la Ville sous la forme d'une aide financière pour une enveloppe globale de 6 000 euros et / ou de l'intervention de personnel municipal (intervenants musicaux, CTM...).

De plus, plusieurs de ces actions s'inscrivent pleinement dans la démarche de mise en œuvre de la Ville Durable, avec notamment l'aménagement et l'entretien de jardins pédagogiques, l'utilisation de composteurs, la valorisation des déchets, etc.

La répartition de l'enveloppe financière dédiée et des moyens matériels alloués est détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'ATTRIBUER les subventions aux projets d'actions pédagogiques 2022-2023 des écoles primaires publiques caluirardes pour un montant total de 6 000 euros, selon le tableau annexé à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2022 sur le compte fonction 213A, nature 6574.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRÉSENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

19 OCT. 2022

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.